



LES ORGANISATIONS SYNDICALES DEPARTEMENTALES FONT LEUR LA DECLARATION SUIVANTE

Déclaration des organisations étudiante et lycéenne et des organisations syndicales de salariés : Unef, Unl, Cfdt, Cgt, Cgt-fo, Cftc, Fsu, Unsa

Les manifestations unitaires du 7 février ont constitué une première étape importante. Les organisations syndicales réaffirment leur volonté commune de poursuivre la mobilisation pour obtenir le retrait pur et simple du CPE.

Ce contrat constitue une discrimination forte à l'égard de la jeunesse qu'il condamne à la précarité.

Se rajoutant au Contrat Nouvelle Embauche à destination des salariés de toutes générations dans les entreprises de moins de 20 salariés, il annonce une fragilisation du contrat de travail de tous les salariés.

Le gouvernement confirme sa volonté de passer en force. Il donne des raisons supplémentaires pour développer les mobilisations.

Les organisations syndicales mettront tout en œuvre localement pour la réussite des actions décidées par les organisations de jeunes.

Elles décident d'une grande journée nationale de mobilisation des jeunes et des salariés le 7 mars, elles appellent leurs structures locales à organiser des manifestations communes.

Les organisations syndicales départementales appellent les salariés du public et du privé, chômeurs et retraités, ainsi que les étudiants et les lycéens et leurs organisations à participer aux différentes initiatives qui auront lieu le 7 MARS.

Elles considèrent que tout doit être mis en œuvre pour la réussite de cette nouvelle étape dans la mobilisation pour le retrait du CPE et du CNE.

Pour cela, elles ont décidé unitairement :

**De lancer un APPEL DEPARTEMENTAL à la GREVE
le 7 mars dans le secteur Public comme dans le Privé,
De favoriser l'expression des jeunes et des salariés en organisant des
MANIFESTATIONS UNITAIRES
dans les PRINCIPALES VILLES de Saône-et-Loire,
D'organiser une MANIFESTATION UNITAIRE DEPARTEMENTALE
à CHALON-sur-SAONE à 15H (Maison des Syndicats).**